



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20241128-DBC20241128_02-DE
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024

N° DBC 20241128-02

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024 à 16 HEURES

Date de la convocation : 21 novembre 2024.

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 28 novembre 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau en exercice :
35

Membres du Bureau présents :
19

Membre du Bureau représenté :
4

Membre présent sans voix
délibérative : 1

Total votants : 23

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Patrice BION (représentant de Michel GONIN), Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Serge FAYET, Martine MUNOZ.

Membres excusés : Jean-Eric GARRET, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membre ayant donné procuration :
Daniel BERTHUCAT à Tony BERNARD,
Christophe DOS SANTOS à Patrick SAUZEDDE,
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ,
Rachel BOURNIER à Thomas BARNERIAS.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

**DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DE REHABILITATION GROUPEE
2025 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et Président ;

AR Prefecture

063-200070712-20241128-DBC20241128_02-DE
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024

Vu la délibération n°20181108-27 en date du 8 novembre 2018 portant création et adoption des statuts de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération n°20200917-19 en date du 17 septembre 2020 portant la modification des statuts de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne.

Vu la délibération n°20211130-34 en date du 30 novembre 2021 approuvant les statuts modifiés de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération n°20231130-37 en date du 30 novembre 2023 approuvant les statuts modifiés de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne ;

Considérant que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme apporte des aides financières aux particuliers pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif polluantes, dans le cadre de programmes d'opérations groupées ;

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;
- **Sollicite** une aide financière d'un montant prévisionnel de 18 000 euros du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour une opération groupée de réhabilitation de 9 installations d'assainissement non collectif (soit 2 000 € maximum par installation).
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

TOTAL VOTANTS : 23	Membres du Bureau présents : 19	Représenté : 4
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23	Pour : 23	Contre : 0
Abstention :	Membre présent sans voix délibérative : 1	Non-participation : 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

